

Image not found or type unknown



## Redevance des taxes d'enlèvement des ordures ménagères.

Par **Lolo 91**, le **28/01/2009** à **15:27**

L'agence où je loue mon appartement me réclame pour le mois prochain la TEOM pour l'année 2007 alors que je n'ai jamais rien payé. Cette TEOM n'est-elle pas comprise dans les charges locatives (provision de charges)? En effet dans l'annexe de mon contrat de location (charges récupérables) apparaît dans "impositions et redevances" taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Merci pour votre réponse.

D'autre part puis-je demander un justificatif sur ces fameuses provision de charges qui demeurent somme toutes très floues